

ICHTRATZHEIM

DE 1140 À NOS JOURS



EN HOMMAGE

À

MGR JOSEPH BASS

Curé d'Ichtratzheim de 1975 à 1996

Décédé le 30 mars 1996

**Auteur de cet historique réalisé à l'occasion
de la 1^{ère} semaine culturelle du 28 avril au 4 mai 1996**

Chers amis d'Ichtratzheim,

Cette préface, Monseigneur Joseph BASS, notre curé, aurait dû l'écrire...

Avec sa disparition, Ichtratzheim a perdu l'un des siens, parmi les plus grands. Sa haute valeur intellectuelle et morale se devinait sous le voile d'une modestie extrême.

Ichtratzheim tourne une page de son histoire. Car cette histoire Monsieur le Curé a contribué à l'écrire depuis plus de 20 ans avec discrétion et exigence, à la manière irremplaçable de ces hommes qui savent poser le regard juste sur leur époque.

Au fil de ces années, il avait aussi accompli un travail d'historien énorme. Il nous a laissé un nombre impressionnant de documents dont la présente exposition n'est qu'un pâle reflet. Le jour où il nous a quitté, l'exposition "*Ichtratzheim de 1140 à nos jours*" était prête au niveau des documents. Monsieur Maurice ANTZ avec qui il collaborait, puis Monsieur Etienne HAMM, originaire du village et responsable de la section "archéologie" de la Société d'Histoire des 4 cantons ont repris le flambeau. L'élan de solidarité était tel que Monsieur Robert MUCKENSTURM a mis ses talents de paléographe à leur disposition.

Décidément Monsieur le Curé, jusqu'au bout, n'aura pas fait les choses à moitié. Non seulement son oeuvre sera pérennisée, mais il aura permis à des hommes d'horizons différents à travailler ensemble dans un temps record. Qu'il trouve ici l'hommage ému d'une population reconnaissante.

Mes chaleureux remerciements s'adressent à Messieurs Maurice ANTZ, Etienne HAMM, Fabien HAMM et Robert MUCKENSTURM en leur souhaitant que ce ne soit pas qu'un "*intermède*" mais un départ à d'autres manifestations culturelles.

Albertine NUSS
MAIRE

1140

PREMIÈRE MENTION DU VILLAGE D'ICHTRATZHEIM

Une lettre du **Pape Innocent II**, écrite au Palais du Latran à Rome, mentionne pour la première fois le nom du village d'UTHRATISHEIM en l'an 1140. Cela peut sembler étonnant. Pour le comprendre, il faut se replacer dans les coutumes de l'époque.

L'abbaye de Moyenmoutier située dans le département des Vosges, avait exercé au cours du Moyen Age une influence civilisatrice bienfaisante et connu un grand rayonnement spirituel. Pour favoriser son action, des hommes influents lui avaient fait don, au cours des siècles, de biens importants. Deux personnages du nom de GERARD et HECELIN lui avaient cédé les terres et les maisons qu'ils possédaient à Ichtratzheim: environ 29 hectares de terres cultivables, des prés et des rentes provenant de cinq maisons que l'abbaye garda jusqu'à la Révolution.

L'abbaye qui avait été à plusieurs reprises spoliée d'une partie de ses biens demanda au **Pape Innocent II** (1130 à 1143) de la prendre sous sa protection. Ce dernier écrivit le **12 décembre 1140** une lettre à MILON, abbé du monastère de Moyenmoutier pour lui faire savoir qu'il prenait l'abbaye sous sa protection ainsi que ses nombreux biens, énumérés dans la lettre. Parmi ces biens figuraient les possessions d'Ichtratzheim: **UTHRATISHEIM ALLODIUM GERARDI ET HECELINI**; c'est à dire un alleu ou domaine libre de toute redevance provenant de Gérard et Hecelin qui se trouvait à Uthratishheim. La lettre du Pape a été reproduite dans l'histoire de l'abbaye de Moyenmoutier éditée en 1724 à Strasbourg par Humbert BELHOMME.

1336

UNE VENTE DE TERRES DONNE LES PREMIERS RENSEIGNEMENTS SUR LE VILLAGE

Le monastère des religieuses d'Erstein qui avait été prospère pendant de longs siècles, se trouva au début du 14^e siècle dans une situation morale et matérielle difficile. Pour faire face à ses dettes, il décida en 1336 de vendre les 45 parcelles de terre, d'une superficie totale de 68 arpents (13,60 hectares) qu'il possédait à Ichtratzheim et qui lui rapportaient chaque année 66 rézaux de blé, moitié orge, moitié seigle (environ 76 hl de blé). Le chapitre des chanoines de **St-Pierre-le-Jeune de Strasbourg** se porta acquéreur pour la somme de 170 livres de deniers de Strasbourg. Mais les religieuses devaient obtenir l'autorisation de l'évêque de Strasbourg, BECHTOLD von Buchegg. Par lettre du **20 février 1336**, l'abbesse MARGUERITE de Gelodseck promit au Doyen du Chapitre de St-Pierre-le-Jeune d'écrire le plus tôt possible à l'évêque pour lui demander l'autorisation de vendre ces terres.

Le contrat de vente, daté également du **20 février 1336**, est accompagné d'une énumération des 45 parcelles avec

l'indication de leur surface et de leurs tenants et aboutissants. Ces dernières indications fournissent des renseignements intéressants sur le village.

Ainsi une parcelle donnait sur le portail du château ("uff das Burgetor"). Il existait donc un château-fort à Ichtratzheim. Des documents plus tardifs parleront d'un vieux château en ruines ("ein alt verfallene Burg").

A propos d'un pré, il est précisé qu'il se trouvait près de l'église au bord de l'eau ("bi der Kirchen an dem Wasser"). Il y avait donc une église à Ichtratzheim et elle se trouvait au même emplacement que l'église actuelle près de la Scheer.

Une parcelle de 4 arpents était située à côté du "sant Ludans Selacker". Le culte de Saint Ludan était donc déjà répandu à cette époque puisqu'un champs avait été donné à l'Eglise, comme fondation de messes, en l'honneur de St-Ludan.

Enfin une parcelle donnait sur une terre communale dont le sacristain d'Ichtratzheim avait la jouissance ("uff das almende bletz daz des Kilwartt ist von Utratzheim"). Il y avait donc un sacristain dans le village et la communauté le rétribuait en mettant des terres à sa disposition.

Deux autres renseignements peuvent être tirés de ce document. On constate que le ban du village est divisé en trois parties d'égale surface environ: le Niederfeld, le Oberfeld, et le Üsserfeld. On pratiqua donc l'assolement triennal dès cette époque. Pendant qu'une partie restait en

jachère, on plantait de l'orge et du seigle dans les deux autres.

Enfin on constate que sur 56 parcelles dont le nom du propriétaire est indiqué ne figure aucun nom d'un habitant du village, mais uniquement des communautés religieuses (Moyenmoutier, Eschau, Ste Elisabeth...), des nobles (Hohenstein, Munolsheim) et des bourgeois de Strasbourg (Bertsch, Clobeloch). Il faudra de longs siècles pour que les agriculteurs du village deviennent propriétaires des terres qu'ils cultivaient.

Vers 1380

RECENSEMENT DES TERRES QUE LE COUVENT SAINTE ELISABETH POSSÉDAIT À UCHTRATZHEIM

Les religieuses dominicaines du Couvent Ste Elisabeth possédaient 31 arpents, soit 620 ares de terres labourables et des prés à Ichtratzheim. Le relevé détaillé des parcelles réparties entre le Oberfeld contre la Scheer, le Usserfeld et le Niederfeld. Ce relevé a été fait aux environs de 1380 en présence de "Johannes

BYGENHURST und Hanns sein sun, der Schultheiss, und Hug sein sun und Clauss Martin, Cuntz und Hanns, Jeckelin ARNOLDES süne". (sun = Sohn = fils).

Le Schultheiss de l'époque c.à.d. le représentant du Seigneur s'appelait Hans BYGENHURST.

1443

UNE INCURSION À MAIN ARMÉE DE MATHIAS DE HASLACH DANS LE VILLAGE

En 1439, une invasion de pillards armés, appelés Armagnacs et Schinder, fit de grands ravages dans les campagnes. Ils incendièrent près de 150 villages après les avoir pillés. Notre village a également souffert de ces pillages et avait du mal à se remettre des ravages et à payer les redevances dont ils devaient s'acquitter en temps normal. En particulier les versements qu'ils devaient à Mathias de HASLACH prirent du retard.

Ce dernier organisa alors une invasion à main armée, avec ses cavaliers, dans le village. Il emmena prisonniers

quelques paysans, s'empara de leurs biens et les ramena à Strasbourg. Ce fut la consternation et la colère dans le village. Alors l'Evêque de Strasbourg RUPRECHT (1440-1478), qui était responsable de la sécurité dans le village, écrivit une lettre au MAGISTRAT de Strasbourg pour lui demander de vouloir bien intervenir auprès de Mathias de HASLACH pour qu'il relâchât les prisonniers, restituât leurs biens et se contentât des montants qui lui étaient dus. Nous ne savons pas quelle suite a été donnée à cette demande, mais nous constatons que la situation des paysans était très précaire.

1523

LA COMMUNE A LE DROIT DE PRÉLEVER UN IMPÔT SUR TOUS LES BIENS DU VILLAGE

Parchemin par lequel l'Evêque de Strasbourg Wilhelm de HONSTEIN accorde, avec l'autorisation de l'Empereur Charles QUINT, roi d'Espagne, à la commune d'UCHTRATZHEIM le droit de prélever une taxe appelée

"Beth ou Gewerf" sur tous les biens du village: maisons, cours, jardins, champs et prairies.

Fait à Strasbourg, le lundi après la Saint Michel en 1523.

1530

L'EVÊQUE DE STRASBOURG, WILHELM VON HONSTEIN, ARBITRE UN LITIGE ENTRE DES AGRICULTEURS DE HINDISHEIM ET LA COMMUNE D'ICHTRATZHEIM

En l'an 1523, l'Evêque avait autorisé la commune d'Uchtratzheim à percevoir une taxe appelée "Beth" sur tous les agriculteurs qui cultivaient des terres dans le ban du village. Des agriculteurs de Hindisheim refusèrent de

payer cette taxe. Par jugement à la fête de Saint Mathis en 1530, l'Evêque confirma le droit de la commune de percevoir la "Beth" sur les agriculteurs de tout le ban d'Ichtratzheim.

1613

ASCAGNE ALBERTINI EST CHARGÉ DE FORTIFIER BENFELD

Ascagne ALBERTINI, un colonel italien, est certainement l'homme qui a le plus marqué l'histoire du village d'Ichtratzheim. Il s'était d'abord mis au service de l'Archiduc d'Autriche, LÉOPOLD, Evêque de Strasbourg de 1607 à 1625 et s'était rendu célèbre par la fortification de la ville de Benfeld avant de devenir Seigneur d'Ichtratzheim. Après l'avoir nommé bailli de Benfeld (Oberamtmann) en 1613, Léopold le chargea de fortifier puissamment la ville. Les travaux durèrent plusieurs années et firent de Benfeld une des villes les mieux

fortifiées d'Alsace. Ascagne donna ainsi la preuve de ses talents d'ingénieur militaire.

Grâce à ces fortifications, Benfeld put résister à l'attaque du Comte de MANSFELD qui avait envahi l'Alsace en 1622 et y causa d'énormes dégâts.

Mais le danger ne fut écarté que pour une dizaine d'années. Le **16 septembre 1632**, les Suédois commencèrent le siège de Benfeld sous la direction du Maréchal suédois Gustave HORN qui avait obtenu des

Strasbourgeois qu'ils mettent leurs plus puissants canons à sa disposition.

Louis ZORN DE BULACH qui avait succédé à Ascagne comme bailli de Benfeld en assura la défense. Malheureusement il ne disposait pas de troupes assez nombreuses pour lutter 40 jours contre les assiégeants.

Le **7 novembre**, après plus de 7 semaines de lutte héroïque, il dut se rendre.

Benfeld devint ainsi le quartier général de l'armée suédoise jusqu'en 1650. En vertu du traité de Westphalie en 1648, les fortifications furent démolies sous la surveillance du Colonel suédois MOSER, avant son départ en septembre 1650.

1623

ASCAGNE ALBERTINI FAIT DES PROPOSITIONS À L'ÉVÊCHÉ DE STRASBOURG POUR OBTENIR LE VILLAGE D'ICHTERSHEIM

Après avoir demandé en 1620 à l'évêque LEOPOLD de lui donner en fief le village d'Ichtersheim contre une somme de 2000 florins, Ascagne s'adressa au Grand Chapitre de l'Evêché de Strasbourg pour lui proposer, en contre-partie de la concession du fief, sa part du village de HURTIGHEIM, qu'il possédait en toute propriété. Eventuellement, il était prêt à céder d'autres biens immeubles au grand Chapitre.

La copie de la lettre d'Ascagne, adressée au grand Chapitre, munie de sa signature nous apprend qu'à cette époque, en 1623, le village rapportait 80 florins par an au Grand Chapitre et ne comptait que 11 ou 12 paysans. En outre, trois des plus belles fermes avaient été incendiées (verbrennt worden) l'année précédente et il ne restait plus que 8 maisons. Peut-être est-ce pendant l'invasion du Comte suédois de Mansfeld en 1622, qu'elles furent incendiées?

1624 - 1639

ASCANIO ALBERTINI, SEIGNEUR D'ICHTRATZHEIM

La première lignée des Seigneurs d'Ichtratzheim a dû s'éteindre dès la fin du 13^e siècle. Ascanio Albertini, un colonel venu d'Italie qui s'était placé au service de l'Archiduc LEOPOLD 1^{er} d'Autriche, évêque de Strasbourg (1607-1625), obtint de ce dernier, le **24 août 1624**, la seigneurie d'Ichtratzheim au titre de fief masculin. En 1631, il construisit un nouveau château de style renaissance, "*ein schönes Schloessel*", à la place de l'ancien château fort en ruines. En même temps, il fit remplacer l'ancienne chapelle en très mauvais état par une nouvelle.

Mais Ascanio ne put pas jouir de ses nouvelles constructions. Dès 1632, les suédois pénétrèrent dans la

région et après un siège de 7 semaines, s'emparèrent de la ville de Benfeld qu'Ascanio avait fortifiée sur ordre de l'Archiduc Léopold.

Ils occupèrent la région jusqu'à la fin de la guerre de Trente Ans (1618-1648). Ascanio mourut à Landau en 1639. C'est son petit fils, Jean Frédéric Alexandre d'Ichtratzheim qui put le premier venir habiter au château.

Pour son titre de noblesse, la famille Albertini avait d'abord adopté l'orthographe phonétique d'ICHTERSHEIM; seulement plus tard, au 18^e siècle, elle prendra celle d'ICHTRATZHEIM qui est devenue officielle.

1624

L'ARCHIDUC D'AUTRICHE, LEOPOLD, ÉVÊQUE DE STRASBOURG, ORDONNE D'INSTALLER ASCAGNE ALBERTINI DANS SON NOUVEAU FIEF D'ICHTRATZHEIM

Par lettre du **24 septembre 1624**, l'Archiduc Léopold, évêque de Strasbourg, ordonne, en accord avec le grand Chapitre de Strasbourg, que le Chancelier Jean Georges BIGEYSEN installe le Colonel et bailli de Benfeld, "*son cher et fidèle Ascanio Albertini d'Ichtersheim*" dans son fief d'Ichtersheim avec tous les droits et prérogatives. Le

Chancelier rassemblera sur place les autorités, Schultheiss, Heimbürger, Gericht et tout le village et leur annoncera que désormais Ascagne Albertini d'Ichtersheim est leur Seigneur et qu'ils lui doivent obéissance ainsi qu'à ses descendants mâles qui lui succéderont.

1626

ENQUÊTE SUR L'ANCIENNE CHAPELLE D'ICHTRATZHEIM

En 1626, Ascanio ALBERTINI demanda à l'évêque de Strasbourg LEOPOLD GUILLAUME, archiduc d'Autriche(1625-1662) qu'une enquête soit faite sur l'ancienne chapelle d'Ichtratzheim. L'archiprêtre Hermann KLEIN du chapitre rural de Benfeld et le curé de Fegersheim, Jean SCHMITT furent chargés de la faire. Elle fut réalisée le **30 avril 1626**.

Nous apprenons ainsi que le village n'a jamais été une paroisse mais une annexe de la paroisse de St-Ludan. C'est à l'église St-Ludan que les enfants sont baptisés, que les fidèles se rendent le dimanche pour la grand-messe et que les morts sont enterrés.

Le patron de la chapelle est St-Gall et un autel en l'honneur de Ste-Catherine se trouve dans le nef. Le curé vient célébrer deux fois par mois une messe à Ichtratzheim en semaine.

Une notice rédigée en allemand nous apprend que la nef

de l'église est entièrement en bois et formée de madriers superposés. Elle n'a aucune fenêtre, mais seulement quelques trous, comme des meurtrières. Lorsqu'on y arrive pour la première fois, elle donne l'impression d'une prison ou d'une petite maison de fous.

Le chœur est une construction à colombages et possède une fenêtre.

Entre les madriers, les serpents pénètrent souvent à l'intérieur de la chapelle et des chauve-souris entrent par les trous de la nef et boivent l'huile des lampes.

Le toit est en mauvais état. On comprend que la chapelle avait besoin d'être remplacée. Ce qui fut fait en 1631 par Ascanio ALBERTINI en même temps que la construction du château. D'après le curé Georges WINTERER de Hipsheim et d'Ichtratzheim, une centaine d'hommes travaillèrent sur le chantier.

1660

RECENSEMENT ET DESCRIPTION DE TOUS LES BIENS DU VILLAGE D'ICHTRATZHEIM

Sur ordre du Seigneur d'Ichtratzheim, le notaire Johann Jacob REDWITZ de Strasbourg recensa tous les biens: maisons, terres, prés... du village en présence du Schultheiss, Mathis KLINGLER, de l'ancien Schultheiss Hanns Joseph HERD; de Hans KLEIN, heimbürger;

Lienhard MUTSCHLER, instituteur et secrétaire et André KOPF, l'appariteur du village. Le recensement dura de 1660 à 1661 et fut consigné par le notaire dans un registre.

1661

ACTE AUTHENTIQUE

Fait par le Notaire d'Empire Johann Jacob REDWITZ, bourgeois de Strasbourg, le **8 juillet 1661**, attestant que les HOSPICES CIVILS de Strasbourg possèdent deux

parcelles de terre dans les Üsserfeld à Ichtratzheim, cultivées par Hanns RIEGEL et Barthel KLEIN de Hindisheim.

1672 - 1679

LA GUERRE DE HOLLANDE CAUSE DES DÉGÂTS À LA CHAPELLE D'ICHTERSHEIM

Le **11 août 1675**, des troupes françaises, commandées par le Maréchal Duc de DURAS, traversèrent l'Ill à "Ohnenheim et à Ichtersheim et campèrent en avant de ce dernier village derrière la rivière de l'Andlau". Elles "décampèrent le 13 août, à onze heures du soir" pour marcher vers Benfeld et s'opposer aux troupes impériales. Fin octobre 1678, des troupes françaises commandées par MONTCLAR, campèrent à Ichtersheim. La population a dû fuir à plusieurs reprises pour se mettre en sécurité et les récoltes furent gravement compromises entre 1674 et 1678 par suite de la guerre. La chapelle fut sérieusement endommagée. Le devis ci-contre énumère les réparations nécessaires et leur montant:

- les ardoises du toit et du clocher ont été arrachées (40 florins).

- les 6 fenêtres de l'église et les deux fenêtres rondes de la sacristie, ainsi que les grillages, ont été arrachés (60 florins).

- réparation des boiseries, nouvelle porte pour la sacristie et nouvelles chaises (40 florins).

- remplacement des ornements et du calice qui ont disparu (50 florins).

- remplacement de l'horloge qui indiquait l'heure à l'intérieur et à l'extérieur du chœur (40 florins).

Total: 300 florins.

Certifié par François Materne von Ichtersheim.

8 juin 1679

ACCORD SUR LES CORVÉES, PASSÉ DEVANT NOTAIRE, ENTRE LE SEIGNEUR D'ICHTRATZHEIM ET LA COMMUNE

Les paysans des villages qui dépendaient du Directoire de la Noblesse du Bas-Rhin étaient tenu de faire chaque année, gratuitement, douze journées de corvée au service du Seigneur. Ceux qui possédaient des chevaux devaient en plus fournir deux chevaux pour les labours. Avec l'accord du Seigneur, ces corvées qui étaient fort gênantes pour les paysans, pouvaient être remplacées par

des redevances en argent. Ainsi une journée de corvée avec deux chevaux pouvait être remplacée par un versement de 30 sols, soit par an, 18 livres.

La communauté avait déjà passé en 1670 un accord dans ce sens avec le Seigneur ALEXANDRE et remplacé les corvées par une redevance globale annuelle de 130

florins. Mais après 3 ans, la guerre de Hollande a commencé à sévir dans le village. Les récoltes furent pillées par les armées ainsi que les maisons que les habitants avaient dû abandonner. Il ne fût plus question de payer des redevances jusqu'en 1679, lorsque la guerre prit fin.

Devant notaire un nouvel accord fut signé le **6 juin 1679**, sur les points suivants:

1. Le Seigneur renonce aux redevances dues depuis 1674, mais en contre-partie, la communauté devra pendant deux années consécutives à partir de 1680, préparer 4 arpents du Schlossgarten (80ares) pour y planter du tabac et le biner deux fois. Après la récolte, le Seigneur offrira 50 litres (ein Ohmen) de vin blanc à la communauté.

2. La redevance pour les corvées sera fixée en 1679 à 65 florins, en 1680 à 80 florins, en 1681 à 90 florins.

3. Comme par le passé, la Communauté devra fournir gratuitement 25 "Claffter" (env. 75 stères) de bûches de bois et 1500 fagots.

4. Au mois de juin, la Communauté devra curer pendant une journée le Schlossgraben. En retour le Seigneur servira 25 litres de vin blanc.

5. Enfin, si le Seigneur ne trouve pas d'hommes (Tröcher) pour battre son blé après la récolte, la communauté devra le faire, mais contre rémunération, au prix pratiqué dans la région.

1694

LA VIE DE SAINT LUDAN

Le curé de HIPSHEIM et d'ICHTRATZHEIM, Jean Georges WINTERER publia en 1694 un petit livre sur la vie de Saint Ludan.

18^e siècle

IMPÔTS COMMUNAUX

La commune était soumise à deux sortes d'impôts:

- un impôt prélevé par l'Etat français qui pesait assez lourdement sur la population.
- un impôt dû à la Noblesse immédiate du Bas-Rhin (Frey-ohnmittelbahre Ritterschaft im Unteren Elsass) dont les Seigneurs d'Ichtratzheim faisaient partie.

A) L'impôt royal

Son montant global pour le Bas-Rhin était fixé par le Conseil d'état et l'Intendant d'Alsace en assurant la répartition entre les différentes communes. La grande feuille d'imposition, en français, de l'année 1780, signée par l'Intendant, Antoine de CHAUMONT de LAGALAISIERE fixa le montant à 293 livres. Elle donne des explications sur les différents suppléments qui s'y ajoutaient. La petite feuille d'imposition indique que cet impôt servait aussi à payer l'entretien des berges du Rhin, un supplément des gages des membres du Conseil Souverain d'Alsace et les fourrages des garnisons militaires.

Le Conseil municipal répartissait le montant global entre les différents bourgeois de la Commune et le Heimbürger ou Bürgermeister, qui changeait chaque année, était chargé de l'encaisser. La grande feuille manuscrite, en allemand, représente l'état des recettes encaissées, en deux fois, par le Heimbürger Johannes STEPHAN en 1777. D'après la réglementation, il toucha 3 deniers par livre c.à.d. 1/80^e du montant encaissé comme rémunération.

B) l'impôts dus au Directoire de la Noblesse

Une grande feuille, imprimée en allemand, *ci-contre* montre que l'impôt dû pour l'année 1780 s'élevait à sept livres, onze sols et dix deniers et demi. Il devait être prélevé de la même manière par le Heimbürger, chaque trimestre.

N.B.: 1 livre = 20 sols = 20 x 12 = 240 deniers.

18^e siècle

L'ADMINISTRATION DU VILLAGE AVANT LA RÉVOLUTION

Les documents suivants donnent des indications sur l'administration de la commune. Deux personnages y jouent un rôle important: le SCHULTHEISS et le HEIMBURGER.

Le SCHULTHEISS est le représentant de l'autorité du Seigneur dans le village. Il possède ce qu'on appellerait aujourd'hui le pouvoir de police et juge les petits délits. Il doit veiller à ce que les journées de corvées dues au Seigneur soient accomplies. Il est nommé par le Seigneur et reste, en général, assez longtemps en fonction. En récompense pour ses services, il jouit d'un pré communal appelé dans les anciens documents "Maltzenhaus" c.à.d. léproserie ou "Maltzenmättel", pré des lépreux, qui se trouvait dans l'angle de la R.N. 83 et de la Scheer, dans le Üsserfeld, pas trop loin de l'église St-Ludan, mais de l'autre côté de la R.N. 83. Cette dénomination rappelle que qu'à cet endroit se trouvait au 14^e siècle une

léproserie. Cela est confirmé par un document de l'Oeuvre Notre-Dame de Strasbourg qui nous apprend qu'en 1351, elle possédait un champ situé à côté de la léproserie près de la grand'route dans le ban d'Utrazheim ("im Feld bi dem Malotzhuse nahe bi der landstroszen in dicto banno Uhtrazheim"). Heureusement que la lèpre a disparu par la suite de notre région!

Le HEIMBURGER est le receveur ou percepteur municipal. Il encaisse, en général 4 fois par an, les redevances dues par les foyers et doit gérer les finances de la commune. Il est élu par le Conseil municipal et ne peut rester en fonction que pendant une année. A la fin de son exercice, il doit rendre compte de sa gestion et transmettre les fonds restants et les dettes à son successeur. Après deux ou trois années, il pouvait être réélu.

1710

FRANÇOIS ROBERT D'ICHTRATZHEIM,

AUTEUR

D'UN LIVRE SUR L'ALSACE

Un petit-fils d'Ascagne Albertini d'Ichtersheim, Frantz RUPRECHT avait dû se réfugier en Allemagne probablement à cause des nombreuses dettes qu'il avait contractées en Alsace. Il écrivit pendant son exil un livre sur l'Alsace pour faire connaître aux Allemands quel beau pays ils avaient perdu en le cédant aux Français. Le livre intitulé "GANZ NEUE ELSASSISCHE TOPOGRAPHIA" fut imprimé à Ratisbonne en 1710. Voici quelques extraits de l'article que l'auteur a consacré à ICHTERSHEIM:

"Appelé UCHTERSHEIM dans d'anciens écrits, le village appartenait encore en 1620 à l'Evêché de

Strasbourg. Mais Ascagne Albertini l'a reçu en fief de l'Evêché en échange des biens qu'il possédait à Hurtigheim et de la remise d'une somme d'argent et aussi en raison des mérites qu'il s'était acquis. Depuis, le village ne relève plus de l'Evêché, mais de la Noblesse immédiate de la Basse-Alsace. Le beau château, nouvellement construit, revient au fils aîné de la branche aînée du fondateur. L'eau du fossé qui entoure le château est amenée par la Scheer... La famille Albertini est originaire de Sinogalie en Italie".

1722

EXTRAITS DU REGISTRE DES BAPTÊMES D'ICHTRATZHEIM

1- Le **14 avril 1722**, a été baptisé par Henri GRIMM, curé de Lipsheim, GEORGES STEPHAN, fils de Laurent Stephan, tailleur et de Anna Zimmermann; né le 13 avril. Parrain: Adam Hamm, agriculteur. Marraine: Marie Mutschlerin, épouse de Martin Heller.

2- Le **26 avril 1722**, a été baptisé par Jean-Georges WINTERER, curé de Hipsheim et d'Ichtratzheim, le noble FRANCOIS CHARLES ALBERTINI D'ICHTRATZHEIM, fils de François René Albertini, Seigneur d'Ichtratzheim et de Hochfelden et de Madame Jacobée de Loewenklaue, habitant le village d'Ichtratzheim; né le 22 avril. Parrain: François César Albertini d'Ichtratzheim, lieutenant au régiment d'Alsace. Marraine Marie, Charlotte, Marguerite, Thérèse, Isabelle de Corbet, née Ruest, épouse de l'illustre Seigneur Alexandre d'Alès de Corbet, major émérite de Brisach.

3- Le 20 juillet 1722, a été baptisée par Jean-Georges WINTERER... MARGUERITE SCHAAL, fille de Jacob Schaal, cordonnier et de Salomée Sprauel; née le même jour. Parrain: Mathis Klein, agriculteur. Marraine: Maria Rietsch, fille de Michel Rietsch.

N.B.:

- On constate que les deux marraines, Marie Mutschlerin et Maria Rietsch ne savaient pas écrire leur nom. C'était le cas de la plupart des filles et des femmes à cette époque.

- On ajoutait souvent le suffixe "in" au nom de la femme: Mutschlerin.

- Avant la Révolution, les registres de l'Etat civil étaient tenus uniquement par les paroisses.

1748 - 1770

QU'IL ÉTAIT DIFFICILE À DES MÉNAGES DE SORTIR DE L'ENGRENAGE DES DETTES ET DES INTÉRÊTS!

En 1748, Sébastien NEURÜHRER, un tisserand de Fegersheim, se maria avec une fille de notre village, Marie BEYHURST qui habitait au n°2, rue du château. Le père de la mariée qui était propriétaire du n°2 et des terres du n°4, accorda, par contrat de mariage, aux jeunes mariés, le droit de construire une maison à côté de la sienne. Ils construisirent la maison n°4, mais durent faire un emprunt de 250 florins auprès de "*JOSEL, der alte Juddt zue Vegersheim*". Ils eurent du mal à rembourser et à payer les intérêts. Finalement l'affaire fut portée, le **22 janvier 1768**, devant le Maire de Fegersheim. La dette s'élevait à 393 florins et 5 schillings. Les époux Neurührer s'engagèrent à les rembourser en 5 versements

égaux, avec les intérêts en plus. Ils payèrent les intérêts le **7 mai 1769** et le **24 avril 1770**. Josel leur délivra chaque fois une quittance qui indiquait que les intérêts s'élevaient à 15 florins, 7 schillings et 4 pfennigs. Le taux d'intérêt était donc de 4% ce qui correspondait au taux usuel.

Finalement les époux Neurührer durent vendre leur maison en 1770. Ils la cédèrent pour 318 florins à Hans Martin SCHAAL d'Ichtratzheim qui dut remettre le montant intégralement entre les mains de Josel. Les époux quittèrent alors définitivement le village. On constate qu'il était difficile aux ménages de se libérer de leurs dettes, encore plus qu'aujourd'hui!

1757

LE DROIT DE PÉAGE DE LA COMMUNE D'ICHTRATZHEIM CONFIMÉ PAR UN ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT

Le 10 juillet 1757, le Conseil d'état réuni à Compègne en présence de SA MAJESTE, LE ROI LOUIS XV, confirme que la commune d'Ichtratzheim a le droit de péage sur les voitures qui traversent les deux ponts de l'Andlau et de la Scheer dont elle est propriétaire. Sur le droit de péage qui est fixé à 2 sols et 8 deniers par voiture, la commune doit prélever un montant de 10 livres et 10 sols par an au profit du Seigneur d'Ichtratzheim. Avec la somme restante, elle doit

entretenir les deux ponts et payer l'employé qui encaisse le droit de péage.

Il fallait environ 80 passages de voitures pour encaisser le montant de la taxe seigneurale.

L'Arrêt du Roi, rédigé en allemand et en français fut "lu, publié et affiché" à Ichtratzheim, "afin que nul n'en ignore le contenu", par ordre du premier secrétaire de l'Intendance d'Alsace.

N.B.: 1 livre = 20 sols = 20 x 12 = 240 deniers.

1760

UN ÉTAT DES IMPÔTS SUR LES TERRES CULTIVÉES DONNE DES RENSEIGNEMENTS SUR LEURS PROPRIÉTAIRES

L'état indique dans les trois premières colonnes le montant de l'impôt appelé capitation (c.à.d. par tête) payé par chaque famille en 1760. Les trois dernières colonnes donnent les montants payés pour les terres cultivées; terres labourables et prés. Enfin les 4 colonnes du milieu donnent les surfaces cultivées, en distinguant entre celles

qui appartiennent aux exploitants et celles qu'ils ont louées. Il est intéressant de signaler qu'au cours de 4 siècles les habitants ont pu devenir propriétaires de 89 acker et 1 viertzel, soit 89,25 arpents ou 1785 ares. Mais les terres en location sont encore nombreuses: 3745 soit plus que le double.

1763

UNE VISITE CANONIQUE À ICHTRATZHEIM

Le 31 août 1763, l'Evêque suffragant D'ARRATH visite l'annexe d'Ichtratzheim en compagnie du curé Louis KLIPFEL de Hipsheim, de Michel SPRAUEL, Schultheiss d'Ichtratzheim, de Mathis SPRAUEL, "als Bürgermeister" et Lorentz STEPHAN "als Gerichtsmann". Il a fait établir un rapport de sa visite qui est conservé dans les archives de la paroisse. Voici quelques renseignements qu'il nous donne:

"Le curé Klipfel touche pour l'administration de l'annexe d'Ichtratzheim le tiers de la grosse et menue dîme du village. La toiture de la chapelle est en mauvais état, mais on ne sait pas qui est tenu de la réparer. Plusieurs membres de la famille Albertini d'Ichtratzheim sont enterrés sous une dalle en pierre qui se trouve dans le chœur de la chapelle. La communauté du village comprend environ 20 familles et 94 communiant. Il n'y a pas de sage-femme dans ce lieu".

28 janvier 1766

AUTORISATION DE L'EVÊQUE SUFFRAGANT D'OUVRIR UNE ÉCOLE À ICHTRATZHEIM

Jusqu'en 1766 les enfants du village devaient se rendre à HIPSHEIM à pieds pour y fréquenter l'école. Cela présentait bien des inconvénients (mauvais temps, école buissonnière, retards...). Sur la demande de la commune,

l'Evêque suffragant (appelé actuellement évêque auxiliaire) accorda l'autorisation à la Communauté "*de tenir un maître d'école chez eux pour l'instruction de leur jeunesse*". Elle devra choisir un "*sujet capable et idoine*".

1780

UN RECENSEMENT DES PERSONNES ET DES BIENS

L'état appelle quelques explications:

- Vous constatez qu'on entend par personnes uniquement les chefs de famille. Ils étaient au nombre de 18: 8 paysans qui possédaient un ou plusieurs chevaux, 2 paysans qui avaient une charrette (Karcher), 6 ouvriers agricoles (Handfröhner) et 2 veuves d'ouvriers agricoles.

- Le nombre de chevaux qui était une des caractéristiques de l'importance des exploitations agricoles, s'élevait à 26, répartis entre les 8 fermes à chevaux.

- Toutes les familles avaient le droit d'avoir une vache et de pouvoir la joindre le matin au troupeau communal que le gardien des vaches menait paître dans une partie de la forêt. Le lait était ainsi assuré à toutes les familles.

- La commune possédait deux maisons habitées gratuitement par l'instituteur (Schulmeister), le boulanger (Becken) et les différents gardiens de chevaux, de vaches, de cochons (Hirten).

La maison communale actuelle sera seulement construite en 1842.

1789

ACTE DE MARIAGE DE FRANÇOIS ANTOINE SPRAUEL ET DE MARIE ELISABETH WALDISCHO

Le 23 février 1789, se sont mariés:

- François Antoine SPRAUEL, Schultheiss à Ichtratzheim, âgé de 45 ans, fils des défunts Michel Sprauel, ancien Schultheiss et Marie Spener, et

- Marie Elisabeth WALDISCHO, âgée de 31 ans, fille de François Joseph Waldischo, aubergiste près de l'église Saint-Ludan, et de la défunte Ursula KLEIN.

Témoins:

- Mathias Sprauel, Frantz Diebolt Sprauel et Frantz Joseph Sprauel, frères du marié.

- Frantz Joseph Waldischo, père de la mariée, Jean Philippe Waldischo, son frère et Jacob Walder de Nordhouse.

1790

DEMANDE DE SOUMISSION DE LA COMMUNE EN VUE DE L'ACQUISITION DE DOMAINES NATIONAUX

Avant la Révolution, environ 70% des terres labourables appartenaient à des communautés religieuses, au Seigneur et à quelques autres organismes. Dans la nuit du **4 août 1789**, l'Assemblée constituante décida d'abolir tous les privilèges et le ?? novembre tous les biens du clergé furent mis à la disposition de la nation et déclarés domaines nationaux. Il devint donc possible aux agriculteurs de notre village de devenir propriétaires des terres qu'ils cultivaient.

Aussi le **14 décembre 1790**, le Conseil municipal demanda t-il d'acquérir pour le compte de la Commune les 144 arpents de terres cultivables, soit environ 29 hectares, ainsi que des prés et des broussailles qui provenaient de l'abbaye de Moyenmoutier. La demande fut signée par Johann Stephan, Maire; Johannes Zimmermann, Mitglied; Frantz Beyhurst, Mitglied; Anton Sprauel, Procurator; Johann Martin Klein, Mathis Hamm, Georg Kientzi, Jacob Walder et Johannes Sprauel, Notabel.

Cela semblait une initiative raisonnable. De cette manière la commune pouvait réserver l'acquisition des terres aux agriculteurs du village et ainsi ceux de condition modeste pouvaient en acquérir. Malheureusement ce n'était pas compatible avec la législation votée par la Constituante et la Convention et la demande fut refusée. Ce sont les particuliers qui devaient faire les demandes d'acquisition et par lots importants. Ce qui eût pour conséquence d'exclure les petits paysans de l'acquisition des terres. Seuls les agriculteurs fortunés et les riches bourgeois des villes purent faire de bonnes affaires en achetant avec leur argent liquide des assignats fortement dépréciés à un prix très inférieur à leur valeur nominale et en payant l'Etat au prix nominal des assignats. La Révolution ne favorisa donc pas les pauvres, mais les classes aisées. Le transfert des biens d'Eglise opéré par la Révolution ne profita guère aux classes modestes. C'était vraiment dommage!

1790

LE SEIGNEUR D'ICHTRATZHEIM LOUE LE CHÂTEAU AU SCHULTHEISS FRANÇOIS ANTOINE SPRAUEL

François René Hannibal d'ICHTRATZHEIM qui détenait le château vers la fin du 18^e siècle, s'était établi à ETTENHEIM, duché de Bade, dans la propriété de sa femme Marie Anne Sophie de MAILLOT. Le **25 septembre 1790**, il loua le château à Frantz Antoni SPRAUEL, Schultheiss, pour 9 ans, ainsi que les

bâtiments annexes et les terres attenantes. Le loyer était fixé à 260 florins et 25 livres de chanvre qu'il devait fournir. Il devait entretenir les bâtiments en bon état et combler progressivement le fossé qui entourait le château en laissant uniquement un passage pour l'écoulement de l'eau de six pieds de large.

1793

DÉLIBÉRATION DE LA COMMUNE SUR LA VENTE DES TERRES COMMUNALES

DÉLIBÉRATION DE La commune possédait 6 arpents (120 ares) de terres labourables et 14 arpents (280 ares) de prés qu'elle louait à différents habitants et qui lui procuraient 42 florins chaque année.

Un décret du **14 août 1792** prévoit la possibilité de partager ces terres entre les habitants et une Loi du **10 juin 1793** chargea les communautés de délibérer sur l'opportunité et les conditions du partage des terres.

Le Commissaire Carl Gottlieb MAUCKEN, chargé de faire exécuter la loi, se rendit au village et fixa au 8 germinal an II (29 mars 1794) la date de la délibération du village: tous les citoyens et citoyennes devaient être invités.

La plupart des habitants furent opposés au partage puisqu'il aurait fallu remplacer le revenu de 42 florins par un nouvel impôt communal. Aussi le Maire convoqua-t-il une réunion de tous les habitants pour le 3 germinal à 6 heures du matin. Ils décidèrent à l'unanimité de ne pas partager les terres et signèrent tous la délibération. Sur la même feuille, les membres du Conseil municipal

confirmèrent que la décision était irrévocable.

Lorsque le Commissaire se présenta le 8 germinal tous les hommes étaient là, mais aucune femme ("Die Bürgerinnen, welche ohnerachtet der Einladung nicht erschienen"). Les femmes étaient-elles allergiques à la politique du village? Ou les hommes estimaient-ils que la politique leur était réservée à eux seuls. Heureusement des progrès ont été réalisés dans ce domaine depuis cette époque!

Finalement la décision de la commune fut entérinée par le commissaire et la commune garda ses terres.

1793

MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL DEMANDENT À L'EVÊQUE CONSTITUTIONNEL DE NOMMER UN PRÊTRE QUI A JURÉ FIDÉLITÉ À LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ COMME CURÉ À ICHTRATZHEIM

Le curé Jean-Louis KLIPFEL et son vicaire Georges MOHRSTEIN qui administrèrent la paroisse de Hipsheim et l'annexe d'Ichtratzheim avant la Révolution, refusèrent de prêter le serment de fidélité à la Constitution civile du clergé, comme la très grande majorité des prêtres du Bas-Rhin. Ils furent donc relevés de leur fonction et durent fuir à l'étranger pour sauver leur vie, en 1792.

Un certain nombre de prêtres, venus d'Allemagne, qui avaient été séduits par la propagande et les idées révolutionnaires, vinrent en Alsace et obtinrent des postes de curés. A Hipsheim, deux prêtres furent nommés successivement. Le premier, Jean Antoine BERNINGER, originaire de la province de Mayence, ne resta que 3 mois. Il fut mal accepté par la population, comme en témoigne le récit suivant, qu'il inscrivit dans le registre des décès: "*Le 23 juin 1792, un certain citoyen du lieu, dont j'ignore le nom, vint me trouver et me fit savoir que sa fille, âgée d'environ 30 ans, était morte sans avoir reçu les sacrements. Je l'enterrai le lendemain à trois heures de l'après midi, mais personne n'était présent, pas même le père*". Ce récit en dit long sur la méfiance des paroissiens à son égard. Ils préférèrent s'abstenir des sacrements plutôt que de les recevoir de lui. Mais il n'en fut pas ainsi de son successeur.

Dès le mois d'août 1792, un nouveau prêtre fut nommé à Hipsheim, Bernard JAGEMANN. Originaire du Palatinat, il prêta le serment de fidélité à la constitution, le 14 octobre 1792, dans la salle

communale de Hipsheim. Âgé à peine de 27 ans, il sut gagner la sympathie de la population et fut élu membre du Conseil municipal de Hipsheim. A partir de novembre 1792, il assura aussi le service paroissial à Ichtratzheim en donnant entière satisfaction à la population, *d'après la lettre ci-jointe*. Il a été rétribué pour ses services avec les revenus attachés à la chapelle St-GALL. Mais le Département fît savoir que dorénavant les revenus de la chapelle devaient être versés à la Nation qui, en contre-partie, assurerait un salaire au prêtre. En outre, chaque commune, surtout parmi celles qui sont les plus patriotes, aurait le droit d'élire son curé. Comme le prêtre JAGEMANN jouissait de la confiance de la population, Maire et Conseil municipal demandèrent à l'Evêque constitutionnel de Strasbourg, Fr-Antoine BRENDÉL, de lui confier la charge de l'annexe d'Ichtratzheim. Ils lui adressèrent, fin février 1793, une lettre signée par le Maire Antoine SPRAUEL et les membres du Conseil municipal. L'Evêque écrivit de sa propre main la réponse, directement au bas de la lettre de la Commune en confirmant qu'il avait depuis le mois de novembre 1792 donné commission au citoyen JAGEMANN, vicaire résident à Hipsheim, de desservir en même temps la Commune d'Ichtratzheim. La réponse de l'Evêque fut signée et datée du 24 février de l'an 2 de la République (1793).

Cette lettre d'une commune entièrement catholique peut paraître étonnante. La population ignorait-elle que le Pape Pie VI avait condamné en avril 1791 la

Constitution civile du clergé et excommunié en mars 1792 les évêques et les prêtres jureurs? Cela semble difficile à admettre. Mais finalement la lettre ne fut pas transmise au Département et Jagemann ne fut pas rétribué par l'Etat pour son service à Ichtratzheim.

Quoiqu'il en soit, pendant la Terreur, qui commença quelques mois plus tard, le prêtre Jagemann abjura son sacerdoce et obtint un poste dans l'administration du Département du Mont Tonnerre (Palatinat).

La très grande majorité des prêtres jureurs fit de même car ils n'eurent pas la force d'âme nécessaire pour persévérer en cette période difficile. Il est dommage que la Révolution qui a fait un excellent travail dans le domaine des droits de l'Homme ait voulu réformer radicalement l'Eglise catholique de sa propre autorité sans aucune concertation avec le Pape. Napoléon réparera cette erreur avec le Concordat.

1802

ACTE DE VENTE DU CHÂTEAU D'ICHTRATZHEIM

François René, Hannibal Albertini d'Ichtratzheim qui détenait le château, s'était établi à Ettenheim (duché de Bade) avant la Révolution et avait loué le château à Antoine SPRAUEL, ancien Schultheiss du village. Finalement il décida de le vendre à François Joseph SPRAUEL qui était devenu entre-temps maire d'Ichtratzheim. Il lui vendit le château et ses dépendances: "*Schloss oder wohnbare Behausung, Scheuer, Stallungen, Hof, Hofstatt, Gebäude und darumstossende Obst- und Pflanzgärten*"... pour un montant de 16000 francs payables en 4 annuités de 4000 F chacune, au notaire LEX de Strasbourg.

L'acte de vente fut signé le **1^{er} juillet 1802** et enregistré à Strasbourg le 29 fructidor an 10 (**16 septembre 1802**).

Comme le château aurait nécessité de grosses réparations, François Joseph Sprauel le fit rapidement démolir et utilisa les matériaux qu'il pouvait récupérer pour construire une maison d'habitation et une vaste grange qui existent encore aujourd'hui au n°1, à côté de l'église.

1803

CONTRATS DE TRAVAIL CONCLUS ENTRE LA COMMUNE ET SES EMPLOYÉS

Le 13 brumaire An XII (**4 novembre 1803**), le maire François Joseph SPRAUEL et l'adjoint BOTTEMER ont conclu des contrats de travail avec:

- Laurent HAMM, engagé à la fois comme boulanger communal, garde champêtre et éleveur du taureau communal. Il est payé principalement en nature (fagots de bois) et touche pour 25 pains qu'il cuit, un pain et 25 centimes, mais le client doit lui fournir en plus un fagot de bois pour chaque pain.

La commune lui paye 25 francs par an pour élever le

taureau communal et le conduire chez les paysans qui le demandent.

- Mathis ANTZ, engagé comme gardien de chevaux pour une rémunération de 10 réaux de blé et 20 centimes par cheval.

- Peter HOLM, engagé comme gardien des vaches et Laurent ANTZ, comme gardien des cochons perçoivent 8 réaux de blé et 10 centimes par bête.

1803

LA COMMUNE ENGAGE UN NOUVEL INSTITUTEUR

Le 21 floréal de l'an XI (**11 mai 1803**), le Conseil municipal présidé par le Maire François Joseph SPRAUEL signa un contrat de travail avec le nouvel instituteur Jean Baptiste MAYER de Erlenbach. Le contrat précisait les différentes tâches de l'instituteur et son mode de rémunération par la Commune: il doit apprendre aux enfants à lire, à écrire, et à calculer. Comme la connaissance de la langue française est actuellement utile et nécessaire, *"il doit apprendre aux élèves capables et qui le demandent, les rudiments de la langue française"*.

Il est prévu qu'il sera également secrétaire de Mairie. Il tiendra le registre de l'état civil et fera le courrier.

Il sera en plus sacristain, sonneur de cloches, s'occupera du chant à l'église et lavera le linge d'église.

Il devait vraiment être polyvalent!

Sa rétribution est aussi variée que ses emplois. Elle se compose de:

- la jouissance de 4 arpents et un "vierzel" de terres labourables (environ 85 ares) et 2 arpents de prés (40 ares).

- il touchera 4 réaux de blé, dont 3 de la population et un du boulanger communal, ainsi que 2 gerbes de blé de chaque bourgeois pour la sonnerie des cloches.

- 72 francs qu'il percevra pour son travail de secrétaire de Mairie et l'entretien du linge d'église.

- 400 fagots de bois de chauffage et 2 "Klafter" (env. 6 stères) de bûches de bois.

- 1 sous et demi, par semaine, par enfant qui fréquente l'école, lui est dû par les parents.

1803

PAR DÉCISION DU PREMIER CONSUL, BONAPARTE, ICHTRATZHEIM DEVINT UNE PAROISSE AUTONOME

Avant la Révolution de 1789, Ichtratzheim n'était pas une paroisse, mais une annexe de la paroisse St-Ludan de Hipsheim. Aucun curé ne résidait sur place et les fidèles devaient se rendre à l'église St-Ludan le dimanche et les jours de fête pour participer aux offices. Cela présentait évidemment des inconvénients.

Après le trouble et le vide religieux des années de la Révolution, la commune aspira à devenir une vraie paroisse et le Conseil municipal demanda au nouvel évêque, Jean-Pierre SAURINE, de donner un curé au village. Il nomma en 1802 le Père Martin HERRE, ancien religieux déporté à l'Ile de RE pendant la Terreur. La municipalité lui fit construire un presbytère sur l'emplacement de l'ancien Schlossgarten.

Mais il fallait que l'érection de la nouvelle paroisse fut décidée par le gouvernement. Cela fut fait le 18 frimaire an VII (**9 décembre 1803**).

Vous trouverez *ci-contre*:

- la copie du rapport présenté le 17 frimaire par le Conseiller d'Etat, Portalis, au premier Consul, Bonaparte, avec l'approbation du Premier Consul le lendemain, 18 frimaire an VII.

- la copie de la lettre accompagnatrice envoyée par Portalis à l'évêque de Strasbourg le 11 messidor an XIII (**30 juin 1804**).

Malheureusement Napoléon avait besoin d'argent pour faire les guerres. Il rognait sur les dépenses du culte. Par décret du 5 nivôse an XIII (**26 décembre 1804**), il réduisit le nombre des curés des diocèses, payés par l'Etat, et les derniers nommés, dont le curé Herré, retombèrent à la charge des communes. Mais la population tint à garder son curé sur place et lui assura sa subsistance. Il toucha 500 F de la commune par an, dix réaux de froment de la population et le bois de chauffage.

La paroisse devint une annexe de Fegersheim et, malgré les démarches de la municipalité, ne redevint autonome qu'en 1844.

1835

CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉGLISE

Au début du 19^e siècle, la population du village augmenta sensiblement et passa de 177 habitants en 1807 à 247 en 1836. L'ancienne église construite en 1631 par Ascagne Albertini d'Ichtratzheim devint trop petite.

Dans sa séance du **25 mai 1829**, le Conseil municipal constatant que l'église *"n'est pas assez spacieuse pour contenir la population... et que le clocher menace ruine"* décida *"de l'agrandir, d'élever la toiture et de réparer le clocher"*. Pour faire face à la dépense estimée à 6000 F le Conseil demanda l'autorisation de faire une coupe de bois extraordinaire. De tout temps, la forêt constituait la grande réserve qui permettait de couvrir les dépenses exceptionnelles de la Commune.

Par ordonnance du **3 février 1830**, le roi Charles X accorda l'autorisation demandée. *Voir ci-contre la copie (feuilles vertes).*

Finalement le Maire Georges SPARAUDEL et le Conseil Municipal changèrent d'avis. Au lieu d'agrandir et de réparer l'ancienne église, ils préférèrent en construire une nouvelle. L'architecte-voyer, SAMAIN, fut chargé d'exécuter les plans. Le 27 août 1833, le Conseil municipal les approuva ainsi que le devis qui s'élevait à 18000 F.

1838

ATTESTATION D'UN MAIRE HEUREUX

Le maire heureux qui certifie que la commune d'Ichtratzheim *"a tous les ans plus de ressources qu'il n'en faut pour faire face à toutes les dépenses tant civiles que religieuses"*, s'appelle GEORGES SPRAUEL. Il est le fils de François Joseph Sprauel et de Ursula Hansmaennel. Né le 3 floréal an II (**23 avril 1794**), il habita d'abord au n°6 et puis, à partir de 1803, au n°1. En 1813, il se maria avec Maria Anne WILLEM de Dachstein et resta dans la maison paternelle. Il fut maire d'Ichtratzheim de 1816 à 1843.

La paroisse lui doit une grande reconnaissance. C'est sous son impulsion que l'église actuelle a été construite

en 1835 et qu'elle a été enrichie de son ameublement intérieur, des cloches, de l'orgue et de l'horloge. Sans doute, il se savait soutenu par toute la paroisse. Mais pour faire avancer les travaux et les acquisitions aussi rapidement, il a fallu un maire convaincu et capable.

C'est aussi lui qui s'efforça de faire ériger de nouveau l'annexe en vraie paroisse. Les tractations furent malheureusement longues et laborieuses. C'est seulement sous son successeur, comme Maire, Michel RIETSCH, qu'elles aboutirent en 1844.

1859 à 1874

NICOLAS MULLER, UN CURÉ MÉTÉOROLOGUE

Né en 1803 à Sarre-Union, ordonné prêtre en 1827, l'abbé Nicolas MULLER était d'abord curé de Goersdorf de 1837 à 1859. En décembre 1859, il vint s'installer à Ichtratzheim. Il s'était spécialisé dans les observations météorologiques: pression atmosphérique, températures

maximales et minimales, quantité de pluie, vitesse du vent, aspect des nuages. Il relevait la pression atmosphérique 4 fois par jour: à 9 h, à midi, à 15 h et 21 h. Ses installations de mesures très perfectionnées (voir description pages imprimées *ci-contre*) étaient installées

au jardin du presbytère. La girouette qui permettait de mesurer la vitesse du vent fut montée sur verre sur une maison qui appartenait au maire de l'époque François Joseph SPRAUEL, marié à Marie Ursula SPRAUEL.

Les observations du curé furent imprimées dans les

Annales de la Société météorologique de France.

Le curé Muller prit sa retraite en 1874 et mourut en 1880 à Ichtratzheim où il est enterré au pied de la grande croix du cimetière.

8 juin 1873

**BÉNÉDICTION DU CALVAIRE
À L'ENTRÉE DU VILLAGE D'ICHTRATZHEIM**

1900 - 1926

**LE CHANOINE ALPHONSE GRUSS,
DIRECTEUR DU VOLKSFREUND
(1882 - 1932)**

**ET CURÉ D'ICHTRATZHEIM
(1900- 1926)**

Né à Obernai en 1852, il a été ordonné prêtre en 1875. Nommé vicaire à Saint-Pierre-le-Jeune de Strasbourg, il est devenu rédacteur et propriétaire de l'Ami du Peuple en 1882. Curé d'Eckbolsheim de 1889 à 1900, il a été installé comme curé d'Ichtratzheim le 1^{er} juillet 1900. Il est décédé le 8 mai 1933.

C'était un homme capable et très entreprenant, avec un tempérament combatif qui lui a valu quelques ennuis avec les autorités allemandes.

21 mai 1923

BÉNÉDICTION SOLENNELLE DES TROIS CLOCHES

1944

APPEL DU "WINTERHILFSWERK", DE L'OEUVRE D'AIDE POUR L'HIVER 1944 - 1945

Début septembre 1944, les armées alliées se sont emparées de Besançon, Dijon, Nancy et se rapprochent de la frontière allemande à travers le Luxembourg. Les russes sont arrivés près de la frontière allemande de la Prusse Orientale. C'est dans ce contexte de guerre qu'il faut placer l'appel lancé à la population alsacienne par le "Winterhilfswerk" (WHW). Cet appel a été adressé par la poste au presbytère catholique d'Ichtratzheim. En voici le contenu:

"La campagne de l'oeuvre d'aide pour l'hiver de guerre 1944/45 tombe dans une période de grandes décisions. L'offensive ennemie a atteint son point culminant. Plus que jamais, il s'agit de donner la preuve de l'unité de

notre communauté combattante. La prochaine campagne du WHW doit être une formidable démonstration de notre volonté de vaincre.

La contribution que nous fournissons au début de cette campagne doit correspondre à la grandeur des temps et à l'ampleur des sacrifices accomplis. HEIL HITLER!"

L'appel du WHW adressé au presbytère, avec l'enveloppe timbrée et les talons de paiement date du **19 septembre 1944**. Nous ignorons la suite qui y a été donnée; en tout cas les talons de paiement n'ont pas été utilisés.

Un peu plus de deux mois après, Ichtratzheim sera libéré.

Mai 1944

RÉQUISITION DE 2 CLOCHES PAR LES ALLEMANDS

Les allemands réquisitionnèrent les 2 grandes cloches de l'église en vue de récupérer le bronze pour l'industrie de guerre.

Elles furent descendues du clocher le **24 mai 1944** en présence de la population qui accourut, dont beaucoup de jeunes qui n'avaient jamais vu les cloches de près. Elles furent chargées sur une camionnette à destination de la gare de Strasbourg, d'où elles devaient être acheminées à Hambourg par le chemin de fer.

Heureusement l'occupant n'eut plus le temps et les moyens de les faire partir. Sept mois plus tard, le curé EBER eut le plaisir de les découvrir à la gare de marchandises de Strasbourg-Cronenbourg, avec une trentaine d'autres cloches. Triomphalement ramenées au village, elles annoncèrent joyeusement la nouvelle année 1945!

1949

INAUGURATION DU MONUMENT AUX MORTS

par le Sous-préfet d'Erstein, PAYEN, le **1^{er} mai 1949** et Bénédiction par le Curé Auguste BARTHELME, en présence du Maire Louis HAMM, du Chanoine Robert EBER et de toute la population.

LISTE DES CURÉS D'ICHTRATZHEIM

Curés ayant résidé dans la paroisse-mère de Hipsheim

1387	:	Mathias, Rector
1444	:	Georg KEMPF
1460	:	Johannes FÜHSELIN
1549 - 1553:		Johannes PROBST
1568 - 1579:		Claude PIERRE
1583 - 1585:		Gérard HAURIER
1589 - 1607:		Samuel LUTZ
1619 - 1639:		Jean HERTZ
1639 - 1644:		Sansom GASSMANN
1646 - 1659:		Pierre BARNISCH
1659 - 1679:		Reinerus KLEINFISCH
1679 - 1682:		Paul KECK
?	:	FABER?
1686 - 1690:		Nicolas EHL
1690 - 1729:		J-Georges WINTERER
1729 - 1732:		Fr. Jac, Benoît d'ANDLAU
1732 - 1754:		Remigius SCHWEND
1756 - 1791:		Jean-Louis KLIPFEL

Curés ayant résidé à Ichtratzheim (après 1802)

1802 - 1826:	Jean Martin HERRE
1826 - 1848:	Jacob BAUMGARTNER
1848 - 1853:	ERCKENS, vicaire
1853 - 1859:	Joseph MENGER
1859 - 1874:	Nicolas MULLER
1874 - 1880:	J. KLEIN, vicaire
1880 - 1900:	Georges BENJAMIN
1900 - 1926:	Alphonse GRUSS
1926 - 1936:	Martin MEY
1936 - 1941:	Ernest SCHWING
1941 - 1948:	Robert EBER
1948 - 1959:	Auguste BARTHELME
1959 - 1960:	Antoine SONNTAG
1960 - 1965:	Marcel SONNTAG
1965 - 1971:	Georges GEMMERICH
1971 - 1975:	Joseph SCHMITT, adm.
1975 - 1996:	Joseph BASS